



3331, rue Sherbrooke Est Montréal QC H1W 1C5

COMMUNIQUÉ  
pour diffusion immédiate

Reconfiner les lieux de culte à 25 ou 50 personnes  
Les leaders religieux du Québec dénoncent une injustice

**Montréal, le 21 septembre 2020** — Depuis le début de la crise de la Covid-19 que connaît le Québec, les leaders des groupes religieux du Québec ont collaboré étroitement avec les autorités de la santé publique. À bien des égards, les mesures sanitaires mises en place dans les lieux de culte dépassent les exigences gouvernementales. Avec le résultat qu'à ce jour, à notre connaissance, aucune éclosion n'a eu lieu dans un lieu de culte. En ces temps difficiles, les leaders religieux font tout le nécessaire pour mettre en place les mesures qui assurent la protection de la santé de leurs fidèles.

En ces temps troublés, des milliers de Québécoises et de Québécois trouvent dans la pratique de leur religion un réconfort et une source de résilience qui bénéficie à l'ensemble de la population. Quoi qu'on puisse en penser, la spiritualité et la recherche de sens ont une place essentielle dans la vie humaine. Ce service à la communauté nous apparaît nécessaire pour aider nos fidèles à traverser cette crise sanitaire.

Les leaders religieux n'ont pas ménagé les efforts pour tenter d'entreprendre un dialogue franc et ouvert avec les autorités gouvernementales, dans un esprit de collaboration. Les lettres qui n'ont pas même reçu d'accusé de réception, les appels téléphoniques et les courriels laissés sans réponse ne se comptent plus. Alors que dans les provinces voisines, les autorités gouvernementales sont en contact direct et constant avec les leaders religieux, il n'y a aucune communication du même genre au Québec. Cette situation est décevante et inacceptable.

Le ministre de la Santé a annoncé dimanche après-midi une série de mesures plus strictes visant à protéger la population de la Covid-19. Toutefois, le manque de dialogue que nous dénonçons fait en sorte que le gouvernement place encore une fois dans la même catégorie les lieux de culte et les bars. Dans son communiqué, le ministère de la Santé parle du même souffle des « *activités dans les lieux de culte et dans les salles où est permis la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur place* ». À sa face même, cet amalgame est injustifié et faux.

À l'évidence, les rassemblements dans les lieux de culte sont en vérité assimilables à ceux qui ont lieu dans les cinémas et les salles de spectacle, selon les critères mêmes du gouvernement : « *Les lieux où les personnes sont assises, relativement immobiles et parlent peu ou pas, par exemple les salles de spectacle, cinémas, théâtres et studios de captation audiovisuelle, peuvent continuer d'accueillir un maximum de 250 personnes.* »<sup>1</sup> Le gouvernement nous semblait avoir déjà reconnu cette similarité dans l'arrêté numéro 2020-059 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 août 2020, qui permet aux personnes assises dans les lieux de culte d'enlever leur masque ou couvre-visage lorsqu'elles sont immobiles et de s'asseoir à 1,5 mètre les unes des autres, comme dans les salles de spectacle et les cinémas. De plus, les protocoles de réouverture sécuritaire des lieux de culte établis conjointement avec les autorités de santé publique font en sorte que les

<sup>1</sup> Communiqué du 20 septembre 2020 : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqué-2322/>. Consulté le 20 septembre 2020.

communautés réunies dans les lieux de culte prennent soin de limiter au maximum les prises de parole des assemblées.

Par conséquent, nous exigeons des autorités gouvernementales qu'elles reclassifient dès aujourd'hui les lieux de culte dans la catégorie des salles de spectacles, des cinémas et des théâtres, ce qui permettrait de continuer à accueillir jusqu'à 250 personnes dans nos lieux de culte au lieu d'être limité à 25 ou à 50. Nous demandons également qu'un canal de communication franc et ouvert soit instauré entre nous et les autorités gouvernementales. Nous ne demandons pas un privilège. Nous nous présentons comme des partenaires et souhaitons simplement être considérés justement par le gouvernement.

Nous, leaders religieux membres de la Table interreligieuse du Québec, tenons à rappeler que nous aspirons à un dialogue ouvert avec les autorités gouvernementales. Nous espérons sincèrement que la présente demande sera suffisante pour faire valoir nos droits et recevoir du gouvernement la reconnaissance qui est due aux citoyens qui pratiquent leur religion en tout respect des règles sanitaires.

Au nom des membres de la Table interreligieuse<sup>2</sup>,

A handwritten signature in blue ink that reads "+ Christian Rodembourg". The signature is written in a cursive, flowing style.

+ Christian Rodembourg  
Évêque de Saint-Hyacinthe  
Président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec

---

<sup>2</sup> **La Table interreligieuse de concertation** regroupe des représentants de l'Église catholique, de l'Église anglicane, des Églises évangéliques, de différentes traditions juives, de différentes mosquées, et du Centre canadien d'œcuménisme qui œuvre dans le dialogue entre les Églises et dans le dialogue interreligieux.